

SCoT Livradois-Forez 2020-2038

Bilan de la concertation

Document arrêté le 21 janvier 2019

1 Organisation de la concertation

1.1 Cadre réglementaire

La concertation est une réflexion collective qui consiste à faire précéder une décision d'une consultation des parties concernées pouvant faire des propositions pour enrichir le projet. L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale est soumise à une concertation des collectivités, des partenaires et de la population (art L. 103-2).

Le Code de l'Urbanisme stipule (art. L. 103-3 à L. 103-6) également que les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par l'organe délibérant de la collectivité où de l'établissement public compétent pour porter le SCoT.

En complément de l'obligation de consultation formelle (consultation formelle des personnes publiques associées et enquête publique) imposée par le législateur, la concertation préalable à l'élaboration du SCoT est considérée comme un moyen :

- D'informer et favoriser l'expression des acteurs du territoire (élus, administrations, associations, organismes professionnels, habitants ou de toute autre personne concernée),
- d'aider à la prise de décision pour la révision du schéma par les contributions de ces acteurs,
- de faciliter l'appropriation du futur SCoT révisé en sensibilisant les différents acteurs aux intérêts d'élaborer un tel schéma, aux problématiques soulevées et aux enjeux à défendre.

1.2 Périmètre d'étude

Le SCoT Livradois-Forez

Un territoire regroupant
au 1er janvier 2018...

102 communes puydômoises
(dont 84 situées dans le périmètre classé
«PNR Livradois-Forez»)

3 intercommunalités

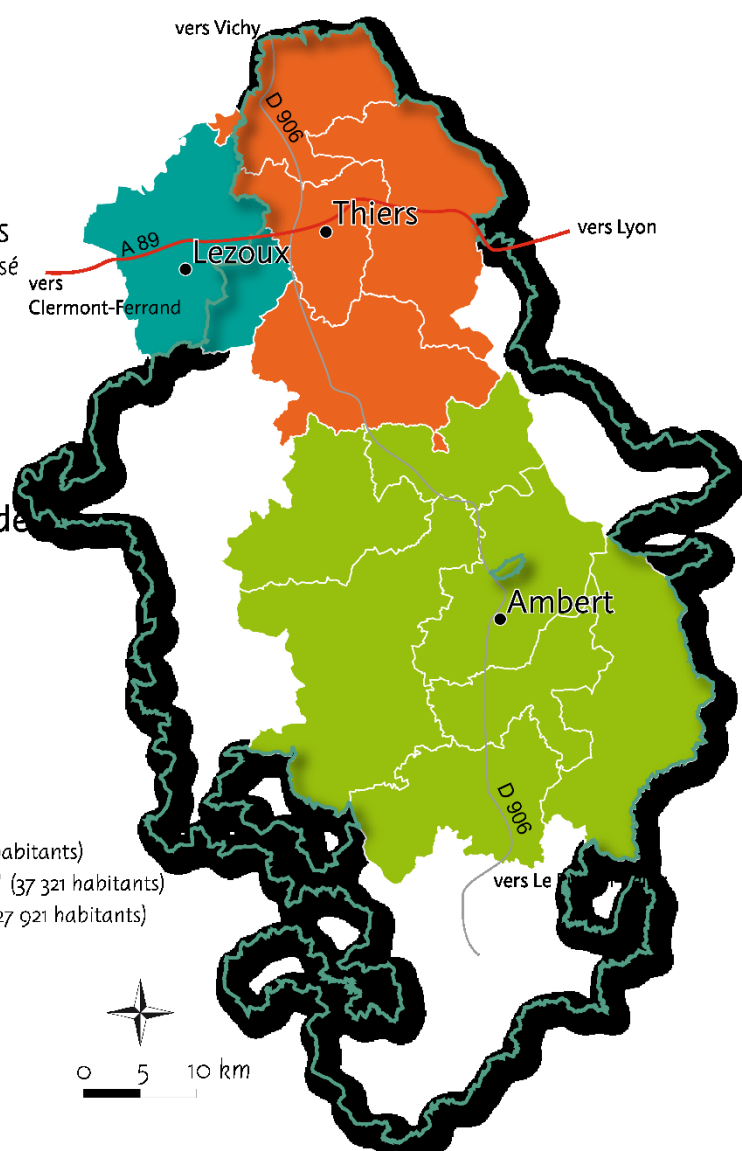
84 063 habitants*

... sur un territoire de plus de
2 080 km².

-  Entre Dore et Allier (17 928 habitants)
-  Thiers Dore et Montagne (37 321 habitants)
-  Ambert Livradois-Forez (27 921 habitants)
-  PNR Livradois-Forez

*population municipale 2015

Sources : BD TOPO®©, PNRLF
© Parc Livradois-Forez Août 2018



Le périmètre du SCoT Livradois-Forez, approuvé par arrêté préfectoral le 10 avril 2015, regroupe un ensemble d'intercommunalités ayant décidé de mettre en commun leurs efforts pour mener une politique globale d'aménagement et qui ont déjà fait preuve de leur capacité à travailler ensemble à l'échelle du Livradois-Forez. Ces intercommunalités ont décidé de transférer leur compétence « SCoT » au syndicat mixte du Parc. Elles ont déjà fait preuve depuis près de 30 ans de leur capacité à travailler ensemble à l'échelle du Livradois-Forez.

Le schéma de coopération intercommunal du Puy-de-Dôme a été arrêté le 30 mars 2016. Même si la fusion des communautés de communes n'a pas entraîné de modification du périmètre du territoire du SCoT Livradois-Forez, ce dernier couvre désormais trois EPCI au 1er janvier 2017 contre 12 EPCI lors du lancement de son élaboration.

1.3 Les objectifs de l'élaboration

Extrait de la délibération de prescription de l'élaboration du SCoT Livradois-Forez, du 3 juillet 2015.

Le SCoT Livradois-Forez a pour ambition de définir une vision partagée, réaliste, cohérente et solidaire à moyen et long en termes d'aménagement et développement durables du territoire, afin de s'adapter et de répondre aux enjeux en matière :

- de services aux habitants, en lien avec le vieillissement de la population et l'évolution de la population active ;
- de changement climatique avec ses impacts probables sur la gestion des milieux naturels, la consommation de l'espace et les activités humaines ;
- de transition énergétique tant en matière de consommation (en lien notamment avec les problématiques de l'habitat et des déplacements) que de production des énergies renouvelables ;
- d'organisation des espaces urbanisés en relation avec les centres-villes et les centres-bourgs.

Il doit permettre, dans le respect des orientations de la Charte 2011/2023 du Parc Livradois-Forez et de la charte du Pays Vallée de la Dore de :

- doter le territoire d'un outil de coordination et de mise en cohérence des politiques d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et de déplacement de l'ensemble des collectivités publiques;
- maîtriser l'étalement urbain, la pression foncière et favoriser un développement équilibré du territoire respectueux de son identité rurale et périurbaine;
- conforter la cohésion du territoire et construire un projet de territoire fondé sur les principes du développement durable. Les orientations du SCoT auront pour finalité de satisfaire les besoins économiques, tout en assurant la mixité sociale, la qualité de l'environnement et la préservation des ressources naturelles.

L'élaboration du SCoT permettra de traduire dans un document de planification la stratégie validée à l'occasion de la préparation du programme Leader « Nouvelle urbanité, nouvelle attractivité en Livradois-Forez » qui s'est donné les objectifs suivants :

- Reconquérir les centres-bourgs par un urbanisme et des aménagements durables soucieux d'effet démonstratif et d'attractivité, et garants d'un maillage solidaire du territoire.
- Encourager la « relocalisation » de l'économie et des services fondée sur l'implication sociétale des entreprises et des organisations, et la valorisation des ressources locales.
- Miser sur la créativité, le sentiment d'appartenance, les usages du numérique au service d'un « art de vivre ».

A ce titre, les principaux objectifs du SCoT Livradois-Forez sont les suivants :

- Affirmer la place stratégique du territoire au sein de la future région Auvergne Rhône-Alpes, à l'interface du phénomène de métropolisation (Clermont-Ferrand – Lyon – Saint-Etienne).
- Favoriser un équilibre territorial, gage de solidarité, par un maillage de l'espace fondé sur l'attractivité des villes (Ambert, Courpière, Lezoux, Thiers) et des bourgs dotés d'équipements et de services.

- Requalifier les centres-bourgs afin de renforcer leur fonction d'organisation de l'espace public et des services, et de centralité par rapport aux espaces périphériques immédiats.
- Accompagner la transition énergétique du territoire notamment grâce à la réduction des consommations (bâtiments publics, logements, équipements et zones industrielles, d'activités et commerciales...) et au recours aux énergies renouvelables privilégiant les ressources locales (bois énergie, éolien, méthanisation notamment).
- Préserver les espaces naturels, agricoles, forestiers et d'intérêt paysager par une gestion adaptée et rationnelle du foncier, en adéquation avec les activités humaines du territoire qui y sont liées.
- Préserver la biodiversité et ses réservoirs, la trame et les réseaux écologiques ainsi que la nature ordinaire dans les démarches de planification et d'aménagement, notamment sur les espaces emblématiques ou à valeur patrimoniale.
- Préserver la quantité et la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur les bassins versants de la Dore, Allier Aval et de l'Ance, en lien avec les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).
- Dynamiser et organiser les activités commerciales, artisanales et de services en encourageant leur localisation dans les espaces urbanisés.
- Maintenir et renforcer le tissu local d'entreprises en privilégiant leur implantation à proximité des villes et des bourgs, en portant une attention particulière à la valorisation des filières forêt-bois et agro-alimentaire, et à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).
- Accompagner le développement des filières économiques fondées sur la préservation, la gestion et la valorisation des ressources locales en circuit court (bois-énergie ou bois construction, productions agricoles / alimentation...).
- Conforter les dispositifs d'accueil de nouvelles populations et de création, reprise, transmission d'activités économiques, en lien avec les ressources et/ou les savoir-faire du territoire (industrie, commerces, services, agriculture, tourisme..).
- Maintenir et conforter l'offre de services à la population particulièrement sur les questions de mobilité, du numérique, d'enfance/jeunesse et de santé : déplacements domicile/travail, déploiement et accès au Très Haut Débit (THD), usages numériques, services petite-enfance/famille, maisons et pôles de santé...
- Faire de l'offre de services un facteur d'attractivité pour de nouveaux arrivants pour répondre aux enjeux des nouveaux modes de vie (périurbanisation, vieillissement...) en termes de déplacements et de nouveaux services à la personne.
- Poursuivre le rééquilibrage territorial en matière d'équipements culturels en assurant leur pérennité.
- Favoriser l'émergence de nouvelles mobilités et formes de déplacements, notamment en consolidant la voie ferrée du Livradois-Forez, véritable axe structurant du territoire, et en assurant un maillage pertinent de la desserte routière pour les transports collectifs.

A la veille d'une nouvelle « urbanité » entre rural et petites villes, le territoire aspire à une attractivité en phase avec les enjeux stratégiques régionaux et anticipant la future organisation intercommunale et ses exigences locales.

1.4 Modalités de la concertation

Extrait de la délibération de prescription de l'élaboration du SCoT Livradois-Forez, du 3 juillet 2015.

Afin de remplir ces objectifs, le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez s'est engagé dans une démarche de concertation. Le SCoT ne peut en effet être un succès que si son contenu est largement partagé par les collectivités, les partenaires et la population. A cette fin, les modalités de concertation proposées sont les suivantes :

1. Mise à disposition du public d'un dossier présentant l'état d'avancement de la démarche, aux étapes suivantes de l'élaboration :

- après validation du diagnostic,
- après arrêt du PADD,
- avant l'arrêt du projet du SCoT par la Formation « SCoT » du comité syndical.

Les documents seront consultables au siège du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez, aux sièges des communautés de communes concernées et dans les mairies de Thiers, Ambert, Courpière, Lezoux aux jours et heures ouvrables habituels. Le public pourra faire part de ses observations en les consignait dans un registre ouvert à cet effet.

2. Organisation d'une réunion publique dans chaque communauté de communes du périmètre pour présenter le projet de schéma avant son arrêt.

3. Mise en place, sur le site internet du syndicat mixte d'un espace d'information dédié sur la démarche de SCoT.

4. Organisation d'ateliers thématiques et d'ateliers territoriaux permettant de débattre des champs d'intervention et d'application du SCoT, et de mobiliser plus largement les partenaires socio-professionnels, les acteurs locaux et la population autour de ce projet.

1.5 Organisation des instances

La Formation SCoT

Le portage politique de la démarche est assuré par la « Formation SCoT » du syndicat mixte du Parc qui regroupe 24 délégués répartis au prorata de la population totale par EPCI. Cette instance est un espace de débat et de validation politique, chargée d'arrêter et d'approuver par délibération les grandes étapes du projet.

La mission d'animation

Depuis septembre 2015, le syndicat mixte du Parc s'est doté d'une mission en charge de l'élaboration du SCoT Livradois-Forez. Celle-ci a vocation à assurer la bonne implication des élus, des techniciens et des partenaires dans la rédaction de ce document stratégique. Le SCoT doit permettre d'impulser une dynamique collective au service du territoire, qui s'inscrit dans le temps et qui se traduira par le suivi, la mise en œuvre et l'animation de ce projet de territoire.

Le Comité de Pilotage

Le pilotage stratégique est assuré par le « Comité de pilotage du SCoT », chargé d'assurer le suivi politique régulier du projet, de proposer les orientations et de rendre les arbitrages courants au fur et à mesure de l'élaboration du projet. Le Comité de pilotage est composé notamment des délégués de la Formation SCoT, du Président et des Vice-présidents du syndicat mixte du Parc, des représentants de l'État (DDT63, DREAL, DRAAF, Sous-Préfectures...), de la Région Auvergne-Rhône- Alpes, du

Département du Puy de Dôme, des Chambres consulaires (CCI, Chambre départementale d'Agriculture, Chambre de Métiers et de l'Artisanat) ...

Le Comité Technique

Le portage technique est assuré par le « Comité technique du SCoT ». Cette instance est l'espace de réflexion et de production garant de la vision transversale du SCoT et de son articulation avec les politiques supra-territoriales (schémas régionaux notamment) et infra-territoriales (plans locaux d'urbanisme), les SCoT voisins, les organisations urbaines périphériques (agglomérations...), les projets et démarches intercommunales du territoire. Le Comité technique regroupe des techniciens et agents du syndicat mixte du Parc, des trois EPCI, des communes de Thiers, Ambert, Courpière, Lezoux, des SCoT limitrophes et des services de l'État (DDT 63 et DREAL).

Mission pour l'élaboration du SCoT

Le bureau d'études Planèd associé à Ecovia a été missionné en décembre 2015. Le bureau d'études Planèd accompagne le syndicat mixte du Parc dans l'élaboration du diagnostic, du projet d'aménagement et de développement durables et du document d'orientations et d'objectifs. Le bureau d'études Écovia est en charge de l'élaboration de l'état initial de l'environnement et de l'évaluation environnementale.

2 Actions et supports de concertation

2.1 Les supports de communication

Le site web du SCoT – lancement mars 2016

www.scot-livradois-forez.fr a été mis en place en début d'année 2016 et permet de suivre l'avancement de la démarche d'élaboration du SCoT, de télécharger les documents, de se tenir informé des prochaines réunions et de faire le lien entre les autres études du territoire qui permettent d'alimenter le contenu du projet de SCoT.

Sept articles en 2016 :

- Sortie de la revue semestrielle « L'actualité du SCoT Livradois-Forez n°1 » le mardi 22 mars 2016
- Séminaire des élus du SCoT Livradois-Forez le mardi 3 mai 2016
- Prendre en compte la TVB dans les documents d'urbanisme (juin et octobre) le mercredi 18 mai 2016
- Développement du commerce et de l'artisanat en Livradois-Forez le vendredi 20 mai 2016
- Ateliers commerce et artisanat en Livradois-Forez le mardi 27 septembre 2016
- Un plan de paysage pour la vallée de la Dore et la D906 le mercredi 28 septembre 2016
- Prendre en compte la TVB dans les documents d'urbanisme le mercredi 28 septembre 2016

Six articles en 2017 :

- L'actualité du SCoT n°2, le lundi 23 janvier 2017
- Un plan de paysage pour la vallée de la Dore et la D906, le vendredi 17 mars 2017
- Un projet d'aménagement et de développement durables pour le Livradois-Forez, le jeudi 6 avril 2017
- Un SCoT pour faire évoluer notre cadre de vie : Comment être plus attractif dans les années à venir ? le mardi 4 juillet 2017
- Bilan 2016 de l'élaboration du SCoT, le mercredi 12 juillet 2017
- Une stratégie en faveur du commerce et de l'artisanat, le mardi 31 octobre 2017

Dix articles en 2018

- De la Charte du PNR LF au SCoT, le lundi 12 février 2018
- L'actualité du SCoT n°3, le jeudi 15 février 2018
- Réunions publiques, le mardi 13 mars 2018
- Retour sur la Rando-SCoT ou Rallye SCoT du vendredi 18 mai 2018, le lundi 4 juin 2018
- Rencontres nationales des SCoT 2018 - SCoT et commerce – Quel contrat de confiance ? le lundi 18 juin 2018
- Votre avis nous intéresse ! le mercredi 5 septembre 2018

- Le SCoT au collège ! le lundi 1^{er} octobre 2018
- Réunions publiques, le jeudi 18 octobre 2018
- Plan de Paysage D906, Vallée de la Dore Consultable en ligne, le vendredi 23 novembre 2018
- Arrêt du SCoT ! Janvier 2019, le mercredi 12 décembre 2018

La fréquentation du site entre mars 2016 et décembre 2018 a été de 855 visiteurs dont 853 nouveaux utilisateurs.

En moyenne 3 pages sont consultés à chaque visite. La durée moyenne d'une session est de 2 minutes et 41 secondes.

Le taux de rebond du site est de 45,17 %. Il s'agit du pourcentage de sessions avec consultation d'une seule page du site au cours desquelles aucune interaction n'a été enregistrée.

La revue « Actu du SCoT »

Trois revues

« L'actualité du SCoT » est un feuillet de quatre pages transmis à l'ensemble des élus et diffusé lors de chaque réunion. Elle permet de suivre l'évolution de l'élaboration du SCoT Livradois-Forez.

Le premier numéro est sorti en avril 2016 et a été tiré à 3 000 exemplaires. Il présente le SCoT, son contenu, le territoire mais également la gouvernance mise en place et le calendrier prévisionnel.

Le deuxième numéro est sorti en janvier 2017 et a été édité à 1 500 exemplaires. Il traite de la fusion des intercommunalités, des grands enjeux du territoire, la concertation et la mise à jour du calendrier.

Le troisième numéro est sorti en janvier 2018 et a été imprimé en 1 500 exemplaires. Il présente la vocation du SCoT, l'ambition générale et les objectifs politiques fixés dans le cadre du PADD, les outils de concertations mobilisés, le suivi des études complémentaires et la mise à jour du calendrier.

Mise à disposition des documents

Les documents (diagnostic socio-économique, état initial de l'environnement et projet d'aménagement et de développement durable) ont été mis à disposition du public du lundi 10 septembre 2018 jusqu'à l'arrêt du SCoT au siège du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez, aux sièges des communautés de communes concernées et dans les mairies de Thiers, Ambert (mairie annexe), Courpière, Lezoux aux jours et heures ouvrables habituels. Le public a pu faire part de ses observations en les consignant dans un registre ouvert à cet effet. Ces documents étaient également consultables sur le site <http://www.scot-livradois-forez.fr/>.

Les communiqués de presse électroniques

Le communiqué de presse est un mail transmis à près de 260 interlocuteurs notamment les journalistes de la presse régionale et nationale. La stratégie éditoriale est sur le mode : accroche, information, contexte, illustration.

Un communiqué de presse envoyé en 2016

Il a été envoyé le mercredi 27 avril 2016. Ce document prévenait de l'organisation du premier séminaire des élus le jeudi 28 avril 2016. Ce séminaire avait pour objectif d'associer l'ensemble des élus du territoire afin de leur permettre de s'approprier l'ensemble de la démarche d'élaboration du SCoT. Ce séminaire a permis aux élus de partager une vision d'ensemble du territoire.

Pas de communiqué en 2017

Cinq communiqués de presse envoyés en 2018

Le premier a été envoyé le jeudi 22 mars 2018 pour informer des deux réunions publiques, le mardi 3 avril 2018 de 18h30 à 20h30 en mairie de Thiers (salle Tournilhac) et le lundi 23 avril 2018 de 18h00 à 20h00 à Saint-Ferréol-des-Côtes (salle des fêtes).

Le second a été envoyé le lundi 16 avril 2018 pour repréciser la date de la réunion publique, le lundi 23 avril 2018 de 18h00 à 20h00 à Saint-Ferréol-des-Côtes (salle des fêtes).

Le troisième a été envoyé le mercredi 16 mai 2018 pour annoncer l'organisation de la « Rando-SCoT » du vendredi 18 mai 2018 et pour présenter l'itinéraire.

Le quatrième a été envoyé le jeudi 13 septembre pour annoncer la mise à disposition de la population des documents de diagnostic et de projet d'aménagement et de développement durables du lundi 10 septembre 2018 jusqu'à l'arrêt du SCoT. Ce communiqué informait également les heures d'ouverture au public des différents sites :

- au siège administratif du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez, à Saint-Gervais-sous-Meymont,
- au siège des communautés de communes "Ambert Livradois-Forez", "Entre Dore et Allier" et "Thiers Dore et Montagne",
- dans les mairies d'Ambert (mairie Annexe), Courpière, Lezoux et Thiers.

On y trouvait également un lien pour accéder aux documents en ligne, sur le site internet du SCoT.

Le cinquième a été envoyé le mercredi 7 novembre 2018, pour informer de la tenue de trois réunions publiques :

- mardi 13 novembre 2018, de 18h00 à 20h00 à la Maison des Jeunes à Ambert ;
- jeudi 15 novembre 2018, de 18h30 à 20h30 à la Maison du Peuple à Lezoux ;
- mardi 20 novembre 2018, de 18h00 à 20h00, au siège de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne (ancienne CCI) à Thiers.

Les bulletins municipaux

Plusieurs propositions d'articles ont été rédigées pour faire suite à la demande de certaines communes qui souhaitaient insérer un article consacré au SCoT dans le bulletin de leurs communes.

Un article en 2017

Un article a été proposé le 5 décembre 2017 pour présenter la démarche, le bilan de l'année 2017 et le programme de l'année 2018.

Deux articles en 2018

Un article a été envoyé le 6 septembre 2018 pour annoncer la mise à disposition de la population des documents de travail.

Un article a été proposé le 6 décembre 2018 pour annoncer l'arrêt de la procédure d'élaboration du SCoT en 2019 et l'enquête publique.

Certaines communes ont fait savoir qu'elles avaient donné suite à ces propositions d'articles ou qu'elles avaient communiqué sur le SCoT.

La ville de Thiers a relayé l'article dans son journal municipal d'information gratuit du premier trimestre 2018 édité à 6575 exemplaires

La commune de Courpière a réalisé cinq articles par le biais de son bulletin municipal hebdomadaire tiré à 2250 exemplaires.

N°08/2017 semaine du 23 février au 02 mars 2017, Madame le Maire de Courpière a rédigé un article qui évoque sa participation à l'élaboration du SCoT.

N°05/2018 semaine du 8 février 2018 au 15 février 2018, le bulletin relai l'article envoyé en décembre 2017.

N°30/2018 semaine du 6 septembre au 13 septembre 2018, le bulletin relai l'article envoyé en septembre 2018.

N°38/2018 semaine du 8 novembre au 15 novembre 2018, le bulletin annonce la réunion publique du 20 novembre 2018 à Thiers.

N°39/2018 semaine du 15 novembre au 22 novembre 2018, le bulletin rappelle la date de la réunion publique du 20 novembre à Thiers.

La commune de Ceilloux a relayé l'article proposé en décembre 2017 dans son bulletin municipal annuel de juillet 2018.

La commune d'Orléat a mentionné l'implication des élus d'Orléat dans l'élaboration du SCoT Livradois-Forez dans son bulletin municipal semestriel de janvier 2018 édité à 1200 exemplaires et dans sa lettre d'information de septembre 2018 édité à 1400 exemplaires.

La commune de Châteldon a relayé l'article de décembre 2017 dans son bulletin d'information annuel paru en janvier 2018 et tiré à 1 000 exemplaires distribués gratuitement aux habitants de la commune.

La commune de Cunlhat a relayé l'article sur la mise à disposition des documents dans son bulletin municipal mensuel d'octobre 2018 et l'article proposé en décembre 2018 dans son bulletin de janvier 2019.

La commune de Saint-Germain-l'Herm a relayé l'article proposé en décembre 2018 dans son bulletin semestriel d'informations municipales édité à 600 exemplaires diffusés gratuitement dans les commerces et services locaux.

La commune d'Augerolles a relayé l'article proposé en décembre 2018 dans son bulletin semestriel de décembre 2018.

L'écho du Parc naturel régional Livradois-Forez

Il s'agit du blog d'information du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez. Un mail annonçant les nouveaux articles est envoyé chaque mois à l'ensemble des délégués des communes et à l'ensemble des élus du territoire du Parc naturel régional Livradois-Forez.

Un article en 2017

Paru le 14 avril 2017, le premier article s'intitule « Réalisation d'un projet de territoire partagé par les collectivités » il reprend la composition du SCoT et fait un point sur la participation des élus aux ateliers territoriaux des 20, 21 et 22 mars 2017, (6 vues).

Trois articles en 2018

- Réunions publiques Le SCoT : Pour faire évoluer notre cadre de vie, le mercredi 28 mars 2018 (44 vues)
- Les réunions publiques du SCoT, le lundi 22 octobre 2018 (132 vues)
- Venez consulter les documents du SCoT, près de chez vous ! Le mercredi 26 novembre 2018 (86 vues)

Le Journal du Parc

Le journal du Parc est un support papier de 24 pages tiré à 20 000 exemplaires.

Un article est sorti à l'été 2017 pour définir le SCoT en ciblant le fait que le cœur du projet est d'améliorer le cadre de vie et de répondre aux besoins des habitants en vue aussi d'attirer de nouveaux habitants. Cet article évoque également le calendrier avec l'année 2017 dédiée à l'élaboration du projet politique.

Le bilan

Le bilan est une brochure de 52 pages, distribué chaque année à l'ensemble des maires et des partenaires institutionnels.

Le bilan 2015 revient sur la réflexion engagée pour la mise en œuvre d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT), à l'échelle de plusieurs communautés de communes. L'article présente également le calendrier des étapes réalisées en 2015 de la modification des statuts du syndicat mixte jusqu'à la mise en place du cahier des charges pour les missions d'accompagnement pour l'élaboration du SCoT.

Le bilan 2016 présente le territoire, le fonctionnement des instances et les réunions phares de l'année, de l'élaboration du diagnostic aux grandes lignes du PADD. L'article présente également les études complémentaires qui ont été conduites par le Parc. Tout d'abord l'étude sur les dynamiques démographiques du Parc Livradois-Forez confié au service Études et Diffusion de l'INSEE Auvergne-Rhône-Alpes, sur l'étude stratégique en faveur du commerce et de l'artisanat commercial en Livradois-Forez, sur la démarche de sensibilisation des élus et des techniciens à l'identification de la Trame Verte et Bleue, sur le lancement du Plan de Paysage Vallée de la Dore D906 et sur l'étude pour la réorganisation de l'offre de transports sur le bassin de Thiers.

Le bilan 2017 présente les réunions réalisées pour élaborer le PADD, il revient sur le fonctionnement des instances. L'article permet également de rappeler l'importance de la concertation et la mise en place de plusieurs moyens de communications (site internet et revue. Il présente les quatre interventions de la chargée de mission SCoT qui ont été organisées dans les classes de 3^{ème} du collège Jules Romains d'Ambert, dans le cadre du programme de géographie consacré à l'aménagement du territoire national et local. L'article recense également le projet universitaire de l'Institut d'Auvergne du Développement des Territoires mené par une dizaine d'étudiants sur les perceptions des habitants du territoire du SCoT Livradois-Forez.

2.2 Les temps d'échanges

110 réunions de concertation avec les collectivités, les partenaires et la population ont été organisées pour mener à bien l'élaboration du SCoT.

2.2.1 La mission d'élaboration du SCoT

Les rencontres avec les délégués de la Formation SCoT

Quatorze réunions de la formation SCoT

Le portage politique de la démarche est assuré par la « Formation SCoT » du syndicat mixte qui regroupe 24 délégués. Cette instance est un espace de débat et de validation politique, chargée d'arrêter et d'approuver par délibération les grandes étapes du projet.

La première réunion de la Formation SCoT s'est tenue le mercredi 27 mai 2015 pour élire le président de la formation SCoT, fixer les montants des contributions statutaire des EPCI, voter le budget 2015, les conventions de mise à disposition de moyens et les demandes de financements pour le projet d'élaboration du SCoT Livradois-Forez.

La seconde réunion de la Formation SCoT s'est tenue le mardi 7 juillet 2015 pour délibérer sur la dématérialisation des pièces administratives, les indemnités du Président de la formation SCoT et la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérente Territoriale du SCoT.

La troisième a été organisée le vendredi 16 octobre 2015 pour faire un point sur l'état d'avancement du projet de SCoT et pour délibérer sur le débat d'orientations budgétaires 2016 et sur l'adhésion du syndicat mixte du Parc à la Fédération nationale des SCoT.

La quatrième s'est déroulée le jeudi 17 décembre 2015 pour délibérer sur une modification budgétaire, le montant de la contribution statutaire des EPCI, sur le budget autonome 2016, sur le cadre d'intervention de la formation SCoT par rapport aux documents d'urbanisme et a rendu des avis sur les projets de plans locaux d'urbanisme intercommunaux des communautés de communes du Pays de Cunlhat et de la Vallée de l'Ance. Une information a été donnée sur la mission d'élaboration du SCoT.

Le cinquième a été organisé le mardi 22 mars 2016, les bureaux d'études Planèd et Ecovia sont venus présenter la méthodologie globale d'intervention pour l'élaboration du SCoT Livradois-Forez. Les élus ont par la suite échangés sur l'organisation et les objectifs du séminaire des élus du jeudi 28 avril 2016.

Le sixième a eu lieu le vendredi 17 juin 2016, pour délibérer sur le compte administratif 2015, le compte de gestion 2015 du receveur, l'affectation du résultat 2015, le budget supplémentaire 2016 et la liste des marchés publics conclus en 2015.

Le septième s'est réuni le mercredi 16 novembre 2016 pour faire un point sur l'état d'avancement du projet de SCoT et délibérer sur le débat d'orientations budgétaires 2017, sur l'attribution d'indemnités à Monsieur le receveur de la Trésorerie de Thiers pour l'exercice 2016, sur la durée des amortissements et sur la nouvelle répartition des délégués de la « formation SCoT » du syndicat mixte suite aux fusion des EPCI au 1^{er} janvier 2017.

Le huitième s'est tenu le mercredi 21 décembre 2016 pour délibérer sur le budget 2017.

Le neuvième s'est déroulé le mercredi 22 février 2017 pour élire le Président de la formation SCoT.

Le dixième s'est tenu le jeudi 20 avril 2017 pour délibérer sur le compte administratif 2016, le compte de gestion 2016 du receveur, l'affectation du résultat 2016 et les indemnités du Président de la Formation SCoT et pour rendre un avis sur le projet de SCoT du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud.

Le onzième a eu lieu le mardi 24 octobre 2017 pour délibérer sur la contribution statutaire exceptionnelle des communautés de communes pour 2017, la modification de l'affectation du résultat 2016, le budget supplémentaire 2017 et le débat d'orientations budgétaires 2018.

Le douzième s'est réuni le mercredi 6 décembre 2017 pour délibérer sur le budget primitif, l'attribution d'indemnités à Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Thiers pour l'exercice 2017 et pour débattre sur le projet d'aménagement et de développement durables.

Le treizième s'est tenu le 19 juin 2018, pour délibérer sur le compte de gestion 2017 du receveur, le compte administratif 2017, l'affectation de résultat 2017 et faire un point sur l'avancement du projet d'élaboration du SCoT.

Le quatorzième a eu lieu le lundi 26 novembre 2018, pour délibérer sur le budget supplémentaire 2018, l'attribution d'indemnités à Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Thiers pour l'exercice 2018 et débat sur le projet de DOO.

Deux réunions de travail sur les objectifs chiffrés du SCoT

Les 1^{er} et 12 octobre 2018, les délégués à la formation SCoT et les équipes techniques des communautés de communes et du syndicat mixte du Parc ont travaillé sur les objectifs chiffrés du DOO.

Lundi 1^{er} octobre 2018

19 participants dont 11 élus, 3 représentants des collectivités et 5 agents du PNR.

Vendredi 12 octobre 2018

22 participants dont 13 élus, 4 représentants techniques des collectivités, 1 représentant des bureaux d'études et 4 agents du PNR

Les rencontres avec la population

Cinq réunions publiques

Deux réunions publiques ont été organisées, durant le 1^{er} semestre 2018, pour présenter le diagnostic, les enjeux qui en découlent et les grands objectifs politiques fixés pour y répondre via le SCoT :

- Le mardi 3 avril 2018 à Thiers 32 participants dont 1 représentant des bureaux d'études et 2 agents du PNR ;

- Le lundi 23 avril 2018 à Saint-Ferréol-des-Côtes 25 participants dont 1 représentant des bureaux d'études et 2 agents du PNR.

Trois autres réunions publiques ont été réalisées, durant le second semestre 2018, dans chaque communauté de communes du périmètre pour présenter le projet de schéma avant son arrêt :

- Le mardi 13 novembre à Ambert 24 participants dont 1 représentant des bureaux d'études et 2 agents du PNR ;
- Le jeudi 15 novembre à Lezoux 24 participants dont 1 représentant des bureaux d'études et 2 agents du PNR ;
- Le mardi 20 novembre à Thiers. 38 participants dont 1 représentant des bureaux d'études et 2 agents du PNR.

Interventions dans les classes

Quatre interventions dans les classes de 3^{ème} en 2017

Fin d'année 2016, l'équipe du SCoT a sollicité les collèges du territoire pour faire une présentation du SCoT aux élèves de 3ème dans le cadre de leur programme de géographie consacré à l'aménagement du territoire national et local. Une intervention d'une heure a été réalisée pour chacune des quatre classes du collège Jules Romains d'Ambert.

Dix interventions dans les classes de 6ème et de 3^{ème} en 2018

Les établissements du secondaire ont bénéficié d'une présentation du schéma de cohérence territoriale : outils de planification permettant d'avoir un regard partagé du territoire.

L'objectif global étant de sensibiliser les jeunes aux enjeux de l'aménagement du territoire (thématiques traitées : agriculture, espaces de vie, démographie, habitat, économie, mobilités, etc...).

L'intervention auprès des classes de 6° concerne le chapitre " imaginer la ville de demain", où le regard d'urbaniste peut être utile, prend la forme d'un jeu sur la ville durable, à partir des besoins des habitants. Les élèves identifient dans un premier temps ce qui entre et ce qui sort de la ville (ex : la ressource en eau qui ressource en eaux usées). Dans un second temps, ils recherchent comment limiter l'impact de l'homme sur l'environnement.

Ensuite la classe est séparée en deux groupes de travail sur les enjeux de la ville de demain, avec une présentation au tableau.

L'activité de deux heures débute et se termine par une présentation du métier d'urbaniste.

Bilan : Interventions de deux heures par classe pour 4 classes de 6ème, et une classe de 6ème/5ème SECPA au collège Jules Romains à Ambert

Pour les classes de 3ème, l'intervention a été réalisée dans le cadre du programme sur l'aménagement du territoire. L'intervention est anticipée par la lecture de quelques pages d'une BD sur les SCoT. Présentation du territoire en insistant sur la notion d'échelles et jeux entre échelles, avec à l'appui les statistiques liées l'aménagement du territoire, une carte du territoire SCoT avec le nom des communes et des photographies du territoire. Présentation de l'outil SCoT, les enjeux du territoire plus un jeu de territoire avec les élèves.

L'activité d'une heure se termine par la présentation sous forme d'une fiche métier du métier d'urbaniste.

Bilan : interventions d'une heure pour 4 classes de 3ème au collège Jules Romains à Ambert et une intervention au collège Lucien Gachon à Cunlhat.

Projet collectif de l'Institut d'Auvergne du Développement des territoires

Dans le cadre d'un projet universitaire de l'Institut d'Auvergne du Développement des Territoires en partenariat avec le CAUE 63 et le SCoT Livradois-Foréz, une dizaine d'étudiants en Master ont travaillé

sur les perceptions qu'ont les habitants du territoire des trois communautés de communes. Le projet a duré cinq mois.

Les rencontres avec les élus du territoire

Cinq séminaires des élus

Les personnes conviées sont les 102 Maires et leurs conseils municipaux, les Présidents des communautés de communes et leurs conseils communautaires, les délégués de la Formation SCoT, les Vice-présidents du Parc ainsi que les conseillers régionaux et départementaux du territoire. Les séminaires ont pour vocation de faire des points d'étapes sur l'avancement du SCoT et de permettre aux élus du territoire de débattre et de partager leurs points de vue sur les sujets abordés dans le cadre de l'élaboration du SCoT.

Le premier séminaire a été organisé le 28 avril 2016.

40 élus ont participé à la réunion.

Le séminaire a débuté par une présentation qui a permis à chacun de s'approprier la démarche d'élaboration du SCoT.

Dans un second temps, les élus ont partagé leur vision du territoire en échangeant autour de trois ateliers thématiques : Gestion de l'espace et urbanisme, environnement et développement économique

Lors de ces échanges, les élus ont fait émerger des problématiques qui ont été approfondies avec les techniciens lors d'ateliers thématiques les 11,13 et 18 mai 2016.

Le second séminaire a été organisé le 15 février 2017. À cette occasion, les bureaux d'études ont fait un point sur l'état d'avancement de la procédure d'élaboration et ont présenté les premiers éléments du projet d'aménagement et de développement durables, issus des ateliers thématiques du mois de janvier 2017. 49 élus ont participé à la réunion.

Le troisième s'est déroulé le 12 avril 2017, pour présenter le projet politique affiné suite aux ateliers de travail qui ont eu lieu entre janvier et mars 2017. Les bureaux d'études ont présentés une version avancée du PADD. Ce document s'appuyait sur les débats et les échanges qui ont eu lieu avec les élus lors des réunions territoriales (cf. Les ateliers territoriaux), à Ambert, Lezoux et Thiers.

63 élus ont participé à la réunion.

Le quatrième a été organisé le 10 janvier 2018, à cette occasion les bureaux d'études ont fait un point sur l'avancement de la procédure d'élaboration du SCoT et ont présenté les premiers éléments du document d'orientations et d'objectifs,

53 participants dont 49 élus, 1 représentant technique des collectivités, et 3 agents du PNR

Le dernier séminaire s'est déroulé le lundi 29 octobre 2018, à cette occasion les bureaux d'études ont présenté les objectifs chiffrés du document d'orientation et d'objectifs. En raison de conditions climatiques exceptionnelles (intempérie de neige) la réunion a été enregistrée au dictaphone et communiquée à l'ensemble des Maires et Président d'EPCI du territoire.

38 élus ont participé.

Six ateliers territoriaux

Les personnes conviées sont les 102 Maires et leurs conseils municipaux, les Présidents des communautés de communes et leurs conseils communautaires, les délégués de la Formation SCoT, les Vice-présidents du Parc avec des réunions dans chaque communauté de communes.

En 2017, pour poursuivre les réflexions sur l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable, au cours de trois soirées, les élus des communautés de communes ont travaillé sur le projet de SCoT et notamment sur les problématiques liées à leur communauté de communes.

Ambert Livradois-Forez, à Ambert le lundi 20 mars 2017

52 participants dont 48 élus, 1 représentant des bureaux d'études et 3 agents du PNR

Entre Dore et Allier, à Lezoux le mardi 21 mars 2017

41 participants dont 36 élus, 2 représentants des bureaux d'études et 3 agents du PNR

Thiers Dore et Montagne, à Thiers le mercredi 22 mars 2017

43 participants dont 39 élus, 2 représentants des bureaux d'études et 2 agents du PNR

En 2018, afin de faire un point sur l'état d'avancement de la procédure d'élaboration du SCoT et pour présenter les premiers éléments du document d'orientation et d'objectifs, une réunion à destination des élus a été réalisée dans chaque communauté de communes.

Thiers Dore et Montagne, à Thiers, le lundi 26 février 2018 ;

34 participants dont 29 élus, 2 représentants des bureaux d'études et 3 agents du PNR

Entre Dore et Allier, à Lezoux, le lundi 5 mars 2018

34 participants dont 30 élus, 2 représentants des bureaux d'études et 2 agents du PNR

Ambert Livradois-Forez à Ambert, le lundi 19 mars 2018

31 participants dont 28 élus, 1 représentant des bureaux d'études et 2 agents du PNR

Lors des différents ateliers les causes de la vacance des logements ont interrogé les différents participants. La question de la répartition des nouveaux logements intéresse fortement les élus, quels leviers peuvent-être mobilisés pour redynamiser les centre-bourgs ? Comment répartir les nouveaux logements ?

De nombreux élus craignaient que les prescriptions empêchent leurs communes de se développer.

Vingt réunions en mairie sur la densification des logements et des zones d'activités

La loi ALUR fixe comme objectif au SCoT d'identifier « en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent analyser les capacités de densification et de mutation (...) ». Ainsi ces réunions ont permis de définir le potentiel de densification pour le logement mais également pour les zones d'activités qui permettent d'abonder le DOO par un état des lieux précis du foncier et des projets communaux. Ce fut également un temps privilégié pour expliquer concrètement l'intérêt et les effets d'un SCoT. Vingt communes de l'armature territoriale, des niveaux 1, 2 et 3 ont été rencontrées

En préambule, des rendez-vous avec les techniciens des communautés de communes en charge de l'urbanisme et de l'économie ont été réalisés.

Mardi 17 avril 2018, à la Mairie Annexe d'Ambert, cinq communes ont été rencontrées Arlanc, Saint-Anthème, Saint-Germain-l'Herm, Viverols, Ambert ;

Mercredi 18 avril 2018, à la CCI de Thiers, trois communes ont été rencontrées Chabreloche, La Monnerie-le-Montel et Augerolles ;

Jeudi 19 avril 2018, à Cunlhat

Vendredi 20 avril 2018 ; à Thiers

Lundi 23 avril 2018 ; à Marsac-en-Livradois

Mardi 24 avril 2018, à la Mairie de Lezoux, trois communes ont été rencontrées, Orléat, Lezoux et Peschadoires.

Mercredi 25 avril 2018, à Saint-Amant-Roche-Savine

Vendredi 27 avril 2018, à Saint-Rémy-sur-Durolle et Olliergues

Lundi 30 avril 2018, à Marat

Mercredi 2 mai 2018, à Vertolaye et à Courpière

Pour Puy-Guillaume, la réunion a été réalisée par le bureau d'études dans le cadre de l'élaboration du PLU.

La concertation des territoires et acteurs limitrophes

Huit comités techniques

Le portage technique est assuré par le « Comité technique du SCoT ». Cette instance est l'espace de réflexion et de production garant de la vision transversale du SCoT et de son articulation avec les politiques supra territoriales (schémas régionaux notamment) et infra-territoriales (plans locaux

d'urbanisme), les SCoT voisins, les organisations urbaines périphériques (agglomérations...), les projets et démarches intercommunales du territoire.

Le premier s'est tenu le lundi 21 septembre 2015 pour faire un point sur l'avancement de la procédure d'élaboration du SCoT et la présentation et finalisation du cahier des charges relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du SCoT.

23 participants dont 4 élus, 2 représentants de la DDT, 11 représentants techniques des collectivités et 6 agents du PNR

Le second s'est déroulé le mercredi 20 janvier 2016. Cette réunion de lancement a permis de présenter la méthodologie globale de l'élaboration du SCoT, l'organisation de l'équipe des bureaux d'études, le calendrier, la co-construction du SCoT et de répondre aux questions des participants.

26 participants dont 3 élus, 12 représentants des collectivités, 2 représentants de la DDT, 2 représentants du CAUE, un représentant de l'Adhume et 6 agents du PNR.

Le troisième a été organisé le jeudi 2 juin 2018 pour présenter le diagnostic à mi-parcours.

24 participants dont 1 élu, 7 représentants des collectivités, 2 représentants de la DDT et un stagiaire, le Département, l'ADHUME, le CAUE, 2 représentants des bureaux d'études et 8 agents du PNR.

Le quatrième s'est réuni le vendredi 31 mars 2017, les bureaux d'études ont présentés le contenu de la version provisoire du PADD complété des réflexions issues des réunions territoriales des 20, 21 et 22 mars 2017.

12 participants dont 3 représentants des collectivités, 2 représentants des bureaux d'études et 7 agents du PNR.

Le cinquième s'est tenu le jeudi 16 novembre 2017 pour finaliser la rédaction du projet d'aménagement et de développement durables.

15 participants dont 6 représentants des collectivités, des représentants techniques de la DDT, du CAUE et du Département et 5 agents du PNR

Le sixième comité technique, restreint aux techniciens des communautés de communes et aux services de l'État s'est réuni le 12 avril 2018 pour préparer la présentation du DOO aux élus.

10 participants dont 3 représentants des collectivités, les représentants techniques de la DDT, 2 représentants des bureaux d'études et 2 agents du PNR.

Le septième comité technique s'est réuni le 18 juin 2018 pour travailler sur la rédaction et la relecture du document d'orientation et d'objectifs.

18 participants dont 5 représentants des collectivités, les représentants techniques de l'ADIL, le CAUE, la DDT et le Département et 9 agents du PNR

Un huitième comité technique s'est réuni le 10 septembre 2018, cette réunion a permis de revenir sur le DOO actualisé et de préparer les scénarii chiffrés du DOO sur lesquels les élus de la formation SCoT ont travaillé, début octobre 2018, lors de réunions restreintes.

17 participants dont 7 représentants des collectivités, les représentants techniques du SCoT Sud-Loire, de la DDT et du Département, 1 représentant des bureaux d'études et 6 agents du PNR.

Trois comités de pilotage

Le pilotage stratégique est assuré par le « Comité de pilotage du SCoT », chargé d'assurer le suivi politique régulier du projet, de proposer les orientations et de rendre les arbitrages courants au fur et à mesure de l'élaboration du projet.

Il s'est réuni pour la première fois le vendredi 17 juin 2016. Les bureaux d'études ont présenté la démarche et le calendrier de l'élaboration du SCoT Livradois-Forez, les diagnostics socio-économique et environnemental ainsi que les enjeux prioritaires du territoire.

30 participants dont 21 élus, 3 représentants techniques de la CCI, la Chambre d'agriculture, la Préfecture, 2 représentants des bureaux d'études et 4 agents du PNR

Il s'est réuni une seconde fois le mercredi 19 mai 2017 les bureaux d'études ont fait un rappel de la démarche et un point d'étape, présenté le PADD au regard des avis émis par les services de l'État et la suite de la démarche.

35 participants dont 15 élus, le Président de la CCI, les représentants techniques de la DDT, du SCoT du Grand Clermont, du SCoT du Pays du Velay, de Vichy Communauté, du SCoT Sud Loire, la Chambre de métiers et de l'artisanat, la Préfecture, l'association Puy-de-Dôme Nature Environnement, la chambre d'agriculture, 2 représentants des bureaux d'études et 7 agents du PNR

Il s'est tenu une troisième fois le mercredi 31 octobre 2018, à cette occasion les bureaux d'études Planèd et Écovia ont présenté les objectifs chiffrés du document d'orientation et d'objectifs.

30 participants donc élus, 2 représentants techniques des collectivités, la DDT, le Département, l'association Puy-de-Dôme environnement, la CCI, la chambre d'agriculture, la Région, la Préfecture, 2 représentants des bureaux d'études et 4 agents du PNR.

Huit ateliers thématiques

Dans le cadre de la phase de diagnostic, les ateliers thématiques ont permis d'associer les élus et les techniciens des collectivités et organismes partenaires issus du territoire du SCoT ou des territoires limitrophes :

- Gestion de l'espace et urbanisme – le mercredi 11 mai 2016

Cet atelier été organisé sous la forme de trois groupes de travail sur les hameaux, l'armature urbaine et les formes urbaines

34 participants dont 8 élus, 6 représentants techniques des collectivités, la DDT, le SCoT Sud Loire, la Chambre d'agriculture, le Département, l'EPF-Smaf, le CAUE, 2 représentants des bureaux d'études, 8 agents du PNR.

- Environnement - le vendredi 13 mai 2016

Cet atelier été organisé sous la forme de trois groupes de travail l'énergie et la filière bois, la ressource en eau et pollutions et l'équilibre agriculture/sylviculture

37 participants 15 élus, l'association départementale des Communes forestières du Puy-de-Dôme, le Département, la DDT, la coopérative forestière Bourgogne-Limousin, l'ADHUME, la chambre d'agriculture, la DRAAF, la Région, le CRPF, 5 représentants techniques des collectivités et 5 agents du PNR.

- Développement économique- Mercredi 18 mai 2016

Cet atelier été organisé sous la forme de trois groupes de travail l'agriculture, les axes de communication et les zones d'activités et l'emploi.

34 participants 15 élus, 3 représentants techniques des collectivités, la chambre d'agriculture, l'EPF-Smaf, la DDT, le Département, 2 représentants des bureaux d'études et 7 agents du PNR.

Ces trois ateliers ont permis d'alimenter le diagnostic socio-économique et l'état initial de l'environnement dont les grands enjeux ont été soumis aux membres du Comité technique et du Comité de pilotage, en juin 2016.

Durant la phase d'élaboration du projet politique (PADD), cinq ateliers thématiques ont été organisés pour mettre en place le projet politique du territoire :

- Fonctionnalités urbaines – le mercredi 18 janvier 2017 matin

35 participants dont 9 élus, 5 représentants techniques des collectivités, les représentants techniques de Vichy Communauté, du CAUE, de la DDT, du Département, de l'ADUHME, de l'agence d'urbanisme de Clermont Métropole, de la Chambre d'Agriculture, 1 représentant des bureaux d'études et 9 agents du PNR

- Habitat et urbanisme – le mercredi 18 janvier 2017 après-midi

51 participants dont 16 élus, 8 représentants techniques des collectivités, les représentants techniques de Vichy Communauté, du Département, du CAUE, de la DDT, de l'EPF-Smaf, de l'agence d'urbanisme de Clermont Métropole, de l'ADUHME, de la Préfecture, de la Chambre d'Agriculture, 3 étudiants du master 1 DTNR de l'IADT de Clermont-Ferrand et 8 agents du PNR.

- Développement économique et tourisme – le mercredi 25 janvier 2017 après-midi

42 participants dont 11 élus, 6 représentants techniques des collectivités, les représentants techniques de la Maison du Tourisme, de l'association des communes forestières, de la DDT, du CNPF/CRPF Auvergne, de Clermont Métropole, de la CCI, de Cité commerces, de la Chambre d'agriculture, du Réseau Agricole, de la Chambre de métiers et de l'artisanat, de l'EPF-Smaf, 5 étudiants de l'IADT de Clermont-Ferrand et 8 agents du PNR.

- Eau et milieux naturels – le jeudi 26 janvier 2017 matin

35 participants dont 17 élus, 4 représentants des collectivités, les représentants technique du Département, de Vichy Communauté, de la DDT, du CRPF, de la Chambre d'Agriculture et 6 agents du PNR.

- Mobilités – le jeudi 26 janvier 2017 après-midi

27 participants dont 6 élus, 4 représentants des collectivités, représentants techniques du syndicat ferroviaire, du Département, la Région, la DDT, l'agence d'urbanisme de Clermont Métropole, l'atelier des paysages, le CAUE, 4 étudiants de l'IADT de Clermont-Ferrand et 3 agents du PNR.

Une Rando SCoT s'est déroulée le 18 mai 2018, un itinéraire en car a été proposé aux élus et aux partenaires afin d'échanger sur les enjeux du territoire et leur traduction dans le SCoT.

31 participants dont 9 élus, 4 représentants techniques des collectivités, des représentants techniques de la DDT et la CCI, des représentants associatifs du groupement des sylviculteurs de la montagne thiernoise, 2 représentants des bureaux d'études et 7 agents du PNR.

Au cours de cette journée les participants ont parcouru un circuit de 80 km environ.

Au programme :

- À Thiers, présentation du projet d'aménagement urbain et commercial – Thiers 2030 : la ville basse prend de la hauteur par Abdelhraman MEFTAH, 1er adjoint à la ville de Thiers, 1er Vice-président de Thiers Dore et Montagne et délégué à la Formation SCoT ;

- À Peschadoires-Pont-de-Dore, animation sur la restauration de la continuité écologique de la Dore, par Sylvain SAXER, animateur du Contrat territorial Dore Aval ;

- À Lezoux, présentation du Parc d'Activités de la communauté de communes Entre Dore et Allier, par : Daniel DUVERT Maire de Vinzelles et 3ème VP à la communauté de communes Entre Dore et Allier à l'économie ;

Monique FERRIER Conseillère municipale de Lezoux et 7ème VP à la communauté de communes Entre Dore et Allier à la communication et au tourisme ;

Laëtitia BERHTON Chargée de mission Économie à la communauté de communes Entre Dore et Allier ; Romain MALLET Responsable du Service Urbanisme, Droit des Sols, SPANC ;

Pascal REYNAUD Conseiller entreprises Aménagement du territoire à la CCI du Puy-de-Dôme ;

- À la maison du Parc, projection du film PEP'S réalisé par les étudiants de l'Université Clermont Auvergne, dans le cadre du projet de territoire de la communauté de communes Ambert Livradois-Forez, introduction réalisée par Johan ROUGERON, Directeur général des services adjoint à la communauté de communes Ambert Livradois-Forez ;

- À Olliergues, visite du projet Olliergues 2030 : une stratégie d'ensemble pour la reconquête du centre-bourg, animé par Arnaud PROVENCHÈRE Maire d'Olliergues et Claire BUTTY Chargée de mission aménagement et Centres-bourgs au PNRLF.

La visite de projets et la rencontre des acteurs sur le terrain a permis aux participants de constater les dynamiques positives existantes sur le territoire qui sont soutenues dans les orientations du SCoT.

2.2.2 Les études complémentaires conduites par le Parc Livradois-Forez

L'étude sur les dynamiques démographiques au sein du Parc naturel régional Livradois-Forez

Au premier semestre 2016, l'Insee Auvergne et le PNRLF ont décidé de collaborer pour réaliser une étude sur les dynamiques démographiques au sein du Parc naturel régional Livradois-Forez. L'étude visait à fournir une analyse des dynamiques démographiques récentes. Elle apporte également des éléments de prospective démographique territorialisée à l'horizon 2040 afin d'actualiser les données et enjeux identifiés lors de l'étude en partenariat réalisée en 2008 dans le cadre du renouvellement de la charte du Parc.

Le partenariat a permis une mutualisation des connaissances et a apporté une plus-value réelle à l'information produite, cette information a permis la prise de décisions par les acteurs locaux engageant l'avenir du territoire.

Le Livradois-Forez a connu une forte baisse de sa population jusqu'en 1999, déstructurant une grande partie de son économie de proximité. Depuis, grâce à un solde migratoire positif la population se maintient. Mais la situation est fragile. Le vieillissement de la population va conduire mécaniquement à aggraver le solde naturel négatif.

Considérant qu'il n'y a pas de fatalisme en matière démographique, les élus du Parc naturel régional Livradois-Forez œuvrent au renforcement de l'attractivité du territoire par l'accueil de nouvelles populations.

Quatre comités de suivi

Le premier s'est tenu le mardi 10 novembre 2015 pour présenter les dynamiques démographiques récentes, les mouvements migratoires et les premiers éléments de prospective démographique à l'échelle du SCoT.

Le second s'est tenu le mardi 2 février 2016 pour présenter la prospective démographique suivant le périmètre de l'étude, le Parc naturel régional Livradois-Forez.

La troisième réunion a eu lieu le vendredi 12 février 2016, les chargés d'études de l'INSEE ont présenté la détérioration du bilan migratoire, les territoires de provenance des entrées et territoires de destination des sorties par tranches d'âge, le premier scénario spécifique et les principaux enjeux identifiés pour établir les scénarios.

Le quatrième s'est réuni le mercredi 9 mars 2016 pour mettre en avant des tendances démographiques 1999-2007 non confirmées en 2012 et pour présenter les scénarii et les principaux enjeux identifiés pour l'avenir du Parc.

Une réunion de restitution

Le mardi 10 mai 2016, une réunion a présenté les résultats de cette analyse des dynamiques démographiques récentes en Livradois-Forez et des éléments de projection à l'horizon 2040. 52 participants : associations locales, CAUE, pôle emploi, mairies, communautés de communes, départements, DREAL, CCI, ACEPP, DDT63, DIRECCTE et le syndicat mixte du Parc.

Ces travaux ont donné lieu à une publication électronique de quatre pages entrant dans la collection « Insee Analyses ».

L'étude stratégique en faveur du commerce et de l'artisanat

Le Parc Naturel Régional du Livradois Forez a confié la réalisation d'une étude au cabinet AID, spécialisé en urbanisme commercial. Cette intervention a permis :

- de réaliser le diagnostic commercial à l'échelle du périmètre LEADER (Périmètre du SCoT plus la communauté de communes de Billom communauté, 123 communes), permettant de conduire une réflexion prospective à travers la mise en perspective des mutations en cours en matière de commerce et des potentialités de développement commercial pour le territoire,
- de faire émerger une stratégie et un schéma d'organisation de l'offre commerciale et artisanale répondant aux grandes orientations recherchées par le territoire.

La traduction opérationnelle de cette stratégie se décline à travers :

- un plan d'actions partenarial en faveur du commerce et de l'artisanat,
- des orientations intégrées au Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT et au DAAC (pièce constitutive du SCoT qui localise les centralités urbaines et secteurs d'implantations périphériques présentant des enjeux spécifiques et fixe des conditions d'implantation pour les commerces d'importance) et leur justification,
- la définition d'un dispositif de soutien au commerce et à l'artisanat dans le cadre du programme LEADER.

Quatre comités techniques

- Le mercredi 27 janvier 2016 pour le lancement de la mission ;
- Le mardi 5 avril 2016 pour la préparation du premier comité de pilotage ;
- Le mardi 21 juin 2016 pour la préparation du second comité de pilotage ;
- Le mardi 22 novembre 2016 pour la présentation du plan d'actions.

Trois comités de pilotage

- Le jeudi 28 avril 2016 pour la restitution du diagnostic, la présentation de l'état des lieux et la co-construction des enjeux ;
- Le jeudi 23 juin 2016 pour la validation des orientations stratégiques ;
- Le mercredi 21 décembre 2016 pour la restitution finale et la validation du plan d'actions.

Quatre ateliers

- Les mercredis 1^{er} et 8 juin 2016 pour la co-construction de la stratégie ;
- Les mercredis 8 et 22 septembre 2016 pour la co-construction du plan d'actions et des orientations du DOO et du DAAC.

Vingt-deux entretiens complémentaires

Le mardi 9 février 2016, trois rendez-vous ont été organisés pour rencontrer :

- le Maire de Lezoux et la chargée de développement économique de la communauté de communes d'Entre Dore et Allier,
- le Maire de Cunlhat, Le Président et la chargée de développement économique de la communauté de communes du Pays de Cunlhat,
- le Maire de Marsac-en-Livradois, le Président et l'agent de développement de la communauté de communes Livradois Porte d'Auvergne.

Le mercredi 10 février 2016, un rendez-vous a été organisé pour rencontrer les Maires de Châteldon et de Puy-Guillaume.

Le Jeudi 11 février 2016, trois rendez-vous ont été organisés pour rencontrer :

- la Maire d'Orléat et la chargée de développement économique de la communauté de communes d'Entre Dore et Allier,
- le chargé du commerce secteur de Thiers de la CCI,
- le Président de l'Association des commerçants de Thiers.

Le lundi 29 février 2016, un rendez-vous a été organisé pour rencontrer le Maire de Saint-Rémy-sur-Durolle.

Le mardi 1 mars 2016, cinq rendez-vous ont été organisés pour rencontrer :

- le Maire de Medeyrolles et Président de la communauté de communes de la Vallée de l'Ance,
- la Maire d'Ambert, le Président et le Directeur de la communauté de communes du Pays d'Ambert et le responsable de Cité Commerce,
- la chargée du commerce et le Président de la délégation du secteur d'Ambert de la CCI,
- les Maires d'Augerolles et de Vollore-Ville, le 1^{er} adjoint à la mairie de Courpière, le Président et la chargée de développement économique de la communauté de communes du Pays de Courpière,
- le Président de la communauté de communes d'Entre Dore et Allier.

Le mercredi 2 mars 2016, quatre rendez-vous ont été organisés pour rencontrer :

- le Président et la Directrice de la communauté de communes du Pays d'Aranc,
- le Maire d'Aranc
- le Vice-président de la communauté de communes du Pays d'Aranc
- le Maire de Saint-Germain-l'Herm, le Président et l'agent de développement de la communauté de communes du Haut-Livradois.

Le jeudi 3 mars 2016, cinq rendez-vous ont été organisés pour rencontrer :

- le Maire d'Ollergues,
- le Maire de Vertolaye et Président de la communauté de communes du Pays d'Ollergues accompagné de sa Directrice,
- le Maire de Chabreloche, le Maire de Celles sur Durolles et Président de la communauté de communes de la Montagne Thiernoise et la chargée du développement économique,
- le Maire de La Monnerie-le-Montel,
- le Maire de Thiers, le Président, le Vice-président et le chargé de développement économique de Thiers Communauté.

Deux rendez-vous téléphoniques ont été organisés pour échanger avec :

- le conseiller à la chambre de métiers et de l'artisanat,
- le Maire de Viverols.

Une enquête auprès des Maires

En février 2016, l'ensemble des Maires du périmètre du LEADER ont reçu un questionnaire d'enquête.

Une enquête client

75 habitants du territoire du SCoT ont répondu à un questionnaire clientèle.

3 Synthèse des échanges

Les propositions et les demandes de modifications ont fait l'objet de discussions en groupes de travail puis d'arbitrages successifs en réunions de Comité de pilotage, puis en réunions de la Formation SCoT avant que le projet d'élaboration du SCoT soit soumis au vote de la formation SCoT pour l'arrêt. La synthèse des remarques émises durant les réunions ou par courrier ou par mails est présentée ci-dessous par grands thèmes.

Échanges et coordination avec les partenaires publics associés

Les services de l'État

Dans le cadre de l'association de l'État à l'élaboration du SCoT Livradois-Forez, le Préfet a transmis plusieurs documents :

- Le porté à connaissance (PAC), le 30 mai 2016, qui reprend l'ensemble des textes en vigueur auxquels doit se conformer le SCoT, en référence au code de l'urbanisme.
- La note d'enjeux, le 30 mai 2016 qui présente les principaux enjeux d'aménagements identifiés par l'État.

Des rencontres bilatérales ont eu lieu à différentes phases du projet.

Par ailleurs, la Direction Départementale des Territoires (DDT), dans le cadre de ses missions d'accompagnement, a envoyé différents courriers pour pointer les points sensibles du projet et les attentes de l'État.

Présentation du SCoT aux services du Département du Puy-de-Dôme

Le mercredi 13 décembre 2018, le SCoT Livradois-Forez a fait l'objet d'une présentation aux services du Département du Puy-de-Dôme.

Synthèse des principaux sujets traités dans le SCoT

L'armature territoriale

L'armature territoriale a été identifiée dans le diagnostic en se basant sur de nombreux critères notamment, la population, l'offre d'emplois, les équipements, les services, les commerces, le tourisme. Cette méthode a permis de définir une première armature territoriale « technique » qui a ensuite été proposée aux élus. Cette armature a été ajustée au regard des continuités urbaines et les liens historiques que certaines communes entretiennent (Marat/Vertolaye), au regard de la topographie, de l'isolement et de la dépendance vis-à-vis des autres communes (Saint-Germain-l'Herm, Augerolles, Saint-Amant-Roche-Savine).

Ainsi, le PADD identifie une armature territoriale avec quatre niveaux. Dans le DOO la vocation de chaque niveau de pôle est identifiée :

- Les pôles principaux de Thiers et Ambert

Ces pôles rayonnent sur l'ensemble du territoire. Thiers et Ambert sont les moteurs économiques du territoire ; ce sont les pôles les mieux équipés pour l'ensemble des services à la population (commerces, équipements publics, services, emplois...).

Pour renforcer et développer les pôles de Thiers et d'Ambert, certains objectifs chiffrés seront définis en prenant en compte les complémentarités qui existent entre le bas de la ville de Thiers et Peschadoires (accueil résidentiel et gare SNCF de Pont-de-Dore notamment) et entre Ambert et Saint-Ferréol-des-Côtes (accueil d'activités industrielles et commerciales notamment dans la continuité du corridor commercial du bas la commune) ;

- Les pôles relais de Lezoux, Courpière, Puy-Guillaume, Cunlhat, Saint-Germain-l'Herm et Arlanc

Ces pôles comportent les mêmes caractéristiques que les pôles principaux mais proposent une offre moins diversifiée. Le SCoT souhaite conforter et renforcer les pôles relais.

- Les pôles de proximité d'Augerolles, Olliegues, Vertolaye/Marat, Saint-Anthème, Viverols, Saint-Amant-Roche-Savine, Marsac-en-Livradois, Orléat, Chabreloche, La Monnerie-le-Montel, Peschadoires et Saint-Rémy-sur-Durolle.

Ces pôles disposent de commerces, d'équipements et de services de proximité permettant de répondre aux principaux besoins de leur population et des communes avoisinantes. Le SCoT souhaite conforter et renforcer ces pôles.

- Les autres communes

Elles dépendent des autres pôles pour assurer les besoins occasionnels, voire quotidiens de leurs habitants. Ces communes doivent pouvoir se développer tout en conservant leur caractère rural.

Les zones d'activités

Pour les zones d'activités, un travail fin a été effectué avec les communautés de communes sur les surfaces disponibles et les projets à venir.

Le travail sur les friches économiques a révélé qu'elles n'étaient pas dans les zones d'activités. Les élus locaux demandent que ce travail soit précisé dans les documents d'urbanisme locaux qui devront identifier les friches et évaluer les conditions de leurs réutilisations.

Les communautés de communes sont désormais les seules compétentes en matière de zones d'activités. Les développements à l'avenir seront beaucoup plus planifiés et négociés à l'échelle intercommunale. Les chiffres du SCoT pourront donc être affinés lors de chacune des révisions pour coller au mieux à la réalité des besoins.

L'armature commerciale

Pour le commerce une armature spécifique au commerce a été réalisée. L'analyse du nombre d'activités commerciales de proximité, des grandes surfaces et de leurs surfaces de ventes, des chiffres d'affaires ou encore du degré de réponse aux besoins de résidents a permis d'établir une hiérarchisation de l'offre commerciale au sein du Livradois-Forez par pôles marchands. Cette analyse a fait ressortir 24 polarités marchandes au sein du territoire, de différentes natures.

La hiérarchisation des pôles commerciaux, vise à concentrer les actions et moyens financiers des collectivités sur les 24 polarités marchandes du Livradois-Forez :

- Le renforcement et la diversification des deux pôles commerciaux majeur et de bassin de Thiers et Ambert : les équipements relatifs à l'offre structurante tels que les achats occasionnels et exceptionnels sont voués à être concentrés sur ces deux polarités ;
 - Le confortement de l'offre de centralité, dans les 22 pôles marchands du Livradois-Forez (pôles secondaires, relais, de proximité et d'hyperproximité) : Courpière, Lezoux, Cunlhat, Arlanc, Puy-Guillaume, Saint-Anthème, Marsac-en-Livradois, Saint-Germain-l'Herm, Saint-Rémy-sur-Durolle, Olliegues, Peschadoires, Orléat, La Monnerie-le-Montel, Celles-sur-Durolle, Châteldon, Fournols, Vertolaye, Chabreloche, Viverols, Vodable, Augerolles et Joze.
- Le maintien et le renforcement du commerce dans les centralités, en limitant l'extension des grandes surfaces et l'implantation de nouveaux commerces sur les zones de flux et au sein des zones isolées du tissu urbain ;
- Le maintien d'un minimum de commerces dans les autres communes

Le développement des ensembles commerciaux

Pour ce qui concerne Thiers, le comité syndical souhaite rendre l'exception sur le développement des espaces marchands compatible avec l'objectif de limiter les effets de concurrence entre le commerce du centre-ville et celui de périphérie de Thiers, en régulant plus fortement la création de nouvelles boutiques au sein des ensembles commerciaux si toutefois ceux-ci devaient se restructurer. Les élus de la commune de Thiers seront consultés.

Pour ce qui concerne Ambert, le comité syndical souhaite ne pas autoriser le développement de commerce de moins de 300 m² dans les ensembles commerciaux en périphérie, afin de limiter les effets de concurrence avec les commerces de centre-ville où d'importants travaux de réaménagement ont été réalisés. Les élus de la commune d'Ambert seront consultés.

Les gares ferroviaires

Le développement des gares avec un développement à privilégier à proximité est un principe difficile à mettre en œuvre au regard de la situation et de l'implantation des gares de Peschadoires, Thiers et Lezoux.

En effet, un développement autour de ces gares serait antinomique avec le renforcement des centres-bourgs. Les élus privilégient le travail sur le rabattement des modes de transports vers ces gares.

Pour la gare de Thiers, elle fait partie de la localisation préférentielle pour la localisation des commerces de plus de 300 m² mais il n'y pas d'objectifs chiffrés de densité de logements plus fort sur le secteur.

La fermeture de la ligne Thiers-Boën, le manque de cadencement entre Thiers et Clermont et de fréquentation de la gare ainsi que l'absence de perspective sur le devenir de ces gares, ne donne pas suffisamment de garantie aux élus pour proposer des prescriptions d'habitat plus dense autour de la gare.

La vocation des hameaux

Au cours des trois années d'élaboration du SCoT, les élus locaux ont souligné le fait que la question de la hiérarchisation des hameaux dans leurs communes est un sujet très complexe.

Lors des premières rédactions, le bureau d'études avait proposé une hiérarchisation des principaux hameaux.

La rédaction finalement proposée est la suivante : dans les hameaux les extensions doivent être justifiées au regard de l'effort fournis pour renforcer les centralités existantes et au regard de la qualité de l'urbanisme.

C'est aux PLU(i) de définir la ou les centralités de leurs communes.

Une ambition démographique forte

L'ambition démographique affichée dans le SCoT LF est forte mais néanmoins conforme avec les projections hautes de l'INSEE réalisées en 2017 pour les SCoT d'Auvergne-Rhône-Alpes et tient compte des chiffres des trois dernières années qui montrent une évolution démographique positive. De plus, les élus souhaitent afficher une ambition forte pour accueillir de nouvelles populations.

Par ailleurs, il est précisé dans le DOO que les objectifs de logements opposables sont sous forme de pourcentage de l'effort global et que le nombre de logements brut n'est donné qu'à titre indicatif.

Le nombre brut évoluera donc en fonction de l'évolution démographique réelle du territoire en tenant compte du point mort.

La priorisation du développement des centres bourgs et de la lutte contre l'étalement urbain

Les élus ont fixé une ambition forte pour la limitation de la consommation de l'espace et la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs en affichant un effort global de 24 % de remobilisation de logements vacants.

Au vu des programmes types PLH, OPAH RU, LEADER et de l'accompagnement par l'atelier d'urbanisme, il est indéniable que depuis plusieurs années les communes investissent fortement pour limiter le développement de la vacance et renforcer leurs centres-bourgs.

La limitation de la consommation d'espaces

Pour limiter la consommation d'espaces les élus ont travaillé sur :

- Les densités qui ont été actualisées avec une ambition plus forte que dans les PLUi du territoire, en partant du postulat que le SCoT est rédigé pour 18 ans. La densité est affichée par communautés de communes et par niveaux de pôles. Les densités qui figurent dans le DOO ont été comparées à celles des territoires des SCoT limitrophes et s'avèrent parfaitement cohérentes ;
- la résorption de la vacance avec un objectif de réhabilitation ambitieux ;
- la densification avec un travail réalisé avec les communes pôles de l'armature territoriale du SCoT, lors de rendez-vous individuels.
- pour les zones d'activités, un travail fin a été réalisé avec les techniciens des communautés de communes, pour identifier les disponibilités foncières et les projets d'extensions. Le territoire du Livradois-Forez est industriel et ses activités nécessitent des surfaces importantes notamment les activités liées au bois et pour répondre aux exigences logistiques des différentes entreprises.

Le devenir des résidences secondaires

Le SCoT est ambitieux sur la vacance notamment pour pallier à la problématique du devenir des résidences secondaires.

La filière bois

Pour le soutien à la filière bois, les communautés de communes ont prévu dans les ZA des surfaces pour rendre possible l'extension et l'implantation d'entreprises liées à l'économie du bois et dont les besoins en surface sont conséquents.

ANNEXE

1. Délibération de la Formation SCoT du comité syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez du 3 juillet 2015 de prescription de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale Livradois Forez (SCoT)



Maison du Parc

63880 Saint-Gervais-sous-Meymont

Tél. 04 73 95 57 57

Fax 04 73 95 57 84

Courriel info@parc-livradois-forez.org

www.scot-livradois-forez.fr